

SEANCE DU 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois d'Avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : Roland CANAYER. Christian CHATARD. Olivier ARNAL. Cyril DOUCET. Géraldine BLANC-MARTIN. Gilles GUARDIA. Jacques GINIEYS. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Nathalie PROUZET. Annie VILE. Daniel ZEBERKO.

Absents (excusés) : Laurence BERANGER. Corinne VILLEGAS. Nathalie BRESSON.

Procurations : Laurence BERANGER à Roland CANAYER. Corinne VILLEGAS à Benoît LEPAGE. Nathalie BRESSON à Jacques GINIEYS.

Mr Cyril DOUCET est élu secrétaire de séance.

...0000000...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui donne la parole à M Christian CHATARD pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est demandé l'ajout d'une délibération portant sur les Zones d'Accélérations Energétiques.

1°) MODIFICATION DES TARIFS EAU

Adoption à l'unanimité des tarifs Budget Eau modifiés comme suit :

Rubrique	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Abonnement Eau Potable	110,00 €	125,00 €
Consommation Eau	1,05 €/m ³	1,15 €/m ³
Agence Eau – Pollution	0,28 € / m ³	0,29 € / m ³
Prélèvement Eau de source	0,16 € / m ³	0.00€ / m ³
Abonnement assainissement	70,96 €	74,12 €
Consommation assainissement	1,20 € / m ³	1,31 € / m ³
Surtaxe S.I.V.O.M.	0,57 € / m ³	0,57 € / m ³
Redev. Modern. Réseau	0,16 € / m ³	0,16 € / m ³

2°) VIREMENT DE CREDIT BUDGET EAU

Adoption à l'unanimité de la décision d'un Virement de Crédit sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR : chap. 67 / cpte 673 « titres annulés sur exos antérieurs » : 2 500 €

CREDITS A REDUIRE : chap. 011/ cpte 6061 « Fournitures non stockables » : 2 500 €

3°) CONVENTION D'UTILISATION BORNE INCENDIE

Il est rappelé la convention établie avec la société CCA pour l'utilisation de la borne incendie correspondant à la consommation annuelle d'eau utilisée, en moyenne 2 000 m³.

La société NICOLLIN nous a informés que les titres de recette devaient lui être adressés.

Il convient de rétablir les titres pour les années 2021 : $0,98 \times 2000 = 1\,960$ euros ; 2022 : $0,98 \times 2000 = 1\,960$ euros et 2023 : $1,05 \times 2000 = 2\,100$ euros

La convention d'utilisation sera mise à jour.

Les deux décisions ci-dessus mentionnées sont adoptées à l'unanimité.

4°) SMEG - TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Il est rappelé que le TE GARD exerce en lieu et place de ses membres la compétence optionnelle relative à l'éclairage public comprenant notamment les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public, les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et la passation et l'exécution des contrats de fournitures d'énergie électrique.

Il est également rappelé qu'un marché de maintenance est en cours d'attribution par le TE GARD – SMEG et que les travaux et la maintenance de l'éclairage public pourront être assurés dès le 1er juillet 2024 par le TE GARD – SMEG.

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser le transfert au TE GARD - SMEG de la compétence optionnelle Travaux et Maintenance d'éclairage Public, les contrats associés y compris fournitures d'électricité relatives à l'éclairage public, d'autoriser le TE GARD - SMEG à conserver le bénéfice de la totalité de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur Le Maire pour régler les sommes dues au TE GARD – SMEG.

5°) ENTENTE DE L'EAU – REGLEMENT INTERIEUR

Suite à la création de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du réseau d'eau potable sur les 3 communes que sont Avèze, Le Vigan et Molières-Cavaillac.

Dans le cadre de cette entente, il convient d'instaurer un « Règlement du service d'eau potable ».

Il est accepté à l'unanimité le Règlement de service d'eau potable proposé par l'Entente.

6°) CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMUNAL

Il est proposé la création d'un bâtiment communal à usage associatif et qui sera affecté initialement et sous convention à la société de chasse de MOLIERES-CAVAILLAC. Ce bâtiment sera construit en régie.

Projet voté à la majorité moins 1 abstention.

7°) CREATION DE POSTES ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient de :

- Créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non-complet – 12 heures par semaines
- Créer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe de la grille C3 à temps complet.
- Supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote les propositions ci-dessus énumérées.

8°) DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATIONS D'ENERGIES

Il est demandé aux communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables ; L'implantation de celles-ci comme installations terrestres de production d'énergies renouvelables présentant un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour atteindre, à terme, les objectifs de la politique énergétique nationale et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;

La parole est donnée à Monsieur Daniel ZEBERKO, élu, qui informe le conseil municipal que les zones d'accélération permettent d'accélérer et de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables telles que jointes en annexe à la présente délibération et d'autoriser Mr le Maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral.

Questions diverses :

- ❖ Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Monsieur Benoît LEPAGE remet aux conseillers la mise à jour en cours du PCS. Ce travail sera validé lors du prochain conseil municipal. Un exercice sera réalisé dans les mois à venir
- ❖ Voiries communales : le travail de régularisation se poursuit avec l'Agence Technique Départementale et M. FINIELS. En priorité, sont concernés le parking et l'accès au cimetière.
- ❖ Entretien des bords de l'ARRE : M. NEGRE demande à qui incombe l'entretien des bords de rivière et du mobilier urbain. Une convention a été signée entre l'ESAT La Tessone et la CCPV. L'aire de loisirs derrière les terrains de pétanque est entretenue par la mairie.
- ❖ Dates à retenir :
 - Cérémonie du 8 mai
 - Election européenne du 9 juin

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.

